

**COMITÉ INSTITUTIONNEL DE PROTECTION DES ANIMAUX (CIPA)
DEMANDE DE MODIFICATIONS MAJEURES
À UN PROTOCOLE EN COURS**

Ce formulaire doit être rédigé en français.

Les parties ombragées sont pour le seul usage du CIPA.

N° CIPA

--

(Dans le présent document, le masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte)

IDENTIFICATION DU RESPONSABLE DE PROJET OU DE COURS

Pour la recherche, sont responsables les professeurs et chercheurs principaux d'un projet.

Pour l'enseignement, sont responsables les professeurs et chargés de cours.

Nom, prénom du responsable	Département / Compagnie
Téléphone	Courriel

IDENTIFICATION DU PROJET OU DU COURS

Titre du projet ou titre et sigle du cours visé par la présente demande :

--

DÉCLARATION DU DEMANDEUR :

Les informations fournies dans ce formulaire sont exactes et complètes. Je m'engage à utiliser les animaux décrits ci-après selon les politiques et les normes de l'Université du Québec à Montréal et en conformité avec les principes et recommandations du Conseil canadien de protection des animaux (CCPA) et ce, après autorisation par le Comité institutionnel de protection des animaux (CIPA). J'aviserai le Comité institutionnel de protection des animaux avant d'apporter toute modification au protocole impliquant les animaux. De plus, je m'engage à que toute personne qui manipulera les animaux suive le présent protocole établi.

Signature du chercheur

Date

AUTORISATION DU CIPA DE L'UQAM

Signature de la présidente, du président

Date

1) MODIFICATION DES LIEU(X) D'EXPÉRIMENTATION?

Indiquer précisément le lieu où seront effectués les travaux.

--

2) MODIFICATION DU PERSONNEL QUI MANIPULERA LES ANIMAUX

a) Personnel à ajouter à la liste :

Veillez compléter les informations suivantes. Le responsable du projet ou du cours a la responsabilité de s'assurer que les personnes qui manipuleront les animaux auront reçu la formation exigée par le CIPA. *Lorsque les dites formations sont acquises, indiquez dans la case du OUI, la date d'obtention du certificat de formation.*

Nom, prénom & statut	Poste Tél.	Adresse de courriel	Formation théorique		Formation locale		Formation pratique		Espèce visée par la formation pratique
			Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	

b) Personnel à retirer de la liste :

NOM, prénom	Statut

3) MODIFICATION AUX ESPÈCES D'ANIMAUX DEMANDÉES**Espèces ajoutées**

Espèce	Sexe	Âge ou poids	Nombre par année

Espèces retirées

Espèce	Sexe	Âge ou poids	Nombre par année

4) JUSTIFICATION STATISTIQUE POUR L'AJOUT DU NOMBRE D'ANIMAUX UTILISÉS

Décrivez de la façon la plus précise possible le nombre d'animaux que vous utiliserez, p. ex. 5 groupes expérimentaux X 6 rats = 30 sujets. Le CIPA tient à une justification des nombres de sujets présentés fondée sur des arguments de puissance statistique. Fournissez ces arguments.

Remplacement : Existe-t-il une alternative à l'utilisation des animaux? Justifiez votre réponse.

5) MODIFICATIONS DEMANDÉES AU PROTOCOLE

A) Modifications des procédures

Cette section du protocole permet aux membres du comité de comprendre exactement les changements que vous souhaitez apporter au protocole déjà approuvé. Assurez-vous de :

- détailler et justifier les modifications requises
- décrire l'impact de ces modifications sur les points limite de l'expérimentation et sur le nombre de sujets additionnels requis, s'il y a lieu

B) Modifications des produits utilisés

Expliquer s'il a lieu la nature des nouveaux produits que vous comptez utiliser dans le cadre du protocole.

Si le protocole prévoit l'administration de produits aux animaux capturés ou hébergés, indiquer quels seront les produits utilisés pour chacune des espèces visées au protocole.

Espèce	Produit	Dosage	Nombre et fréquence d'administrations		Procédure utilisée

Commentaires additionnels :

C) Modifications des conditions d'hébergement

Décrivez les changements de condition d'hébergement que vous souhaitez et justifier les brièvement.

6) MODIFICATION À UNE CATÉGORIE DE TECHNIQUE INVASIVE

Les modifications proposées feront passer le protocole :

de la catégorie invasive
à la catégorie invasive